



# Informations Municipales

OCTOBRE 2020

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 18 septembre. Au cours de la séance, les points suivants ont été abordés :*

## ◆ TRAVAUX

### ◇ GARDERIE PERISCOLAIRE

Par délibération en date du 18 septembre 2020, le conseil municipal a retenu la candidature de Mme Maïlys DUCOURNEAU pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de construction de la nouvelle garderie périscolaire au sein de l'espace du groupe scolaire.

**Ce bâtiment avec bardage bois s'inscrira dans la transition écologique portée par le plan de relance 2020 de l'État avec notamment la mise en place d'une climatisation réversible et de panneaux photovoltaïques permettant l'autoconsommation et la vente du surplus d'électricité produite.**

Un dossier de subvention a été déposé auprès de l'État (DSIL) pour obtenir une aide financière de 50% du montant H.T. des travaux.

### ◇ STÈLE BURKARD LAFON

Les services techniques procèdent à la mise en valeur de cet espace de mémoire par :

- La pose d'une barrière bois
- L'abattage des arbres morts et la plantation de cyprès
- La réhabilitation du sol devant la stèle.

### ◇ SITE DE LA CHÊNAIE

Préalablement au remplacement des jeux cassés, un bureau de contrôle a été mandaté pour vérifier la conformité de la structure sur laquelle reposent les jeux.

Des poubelles avec sacs seront installées aux abords de ce site pour permettre aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections canines.

### ◇ RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Un ordre de service a été adressé à la société EIFFAGE afin qu'elle intervienne pour sceller les tampons d'assainissement situés sur l'avenue Jean Jaurès et l'avenue du Maréchal Leclerc.

## ◆ CONTRÔLE POINTS EAU INCENDIE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saint-Symphorien procédera au contrôle des poteaux à incendie du 9 au 12 octobre 2020.

Veillez nous excuser par avance de la gêne occasionnée.

## ◆ AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ

Comme nous nous y étions engagés dans notre campagne électorale, des aménagements de sécurité vont être réalisés sur le cours de Verdun pour limiter la vitesse des véhicules entrant dans l'agglomération.

Ainsi, à compter du 15 octobre, deux chicanes seront installées provisoirement sur cet axe routier. En fonction de leur efficacité, ces dispositifs seront pérennisés ou non. Nous étudions la possibilité d'en mettre en place sur d'autres voies.

Nous constatons chaque jour des véhicules qui circulent à des vitesses excessives. En conséquence, j'ai demandé au nouveau chef d'escadron de la gendarmerie de Langon de multiplier les contrôles et notamment des poids lourds qui enfreignent la réglementation routière.

**La sécurité est l'affaire de tous. Soyez vigilants.**

## ◆ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les élus du Centre Communal d'Action Sociale se sont déplacés ces derniers jours au domicile des personnes les plus vulnérables (178 personnes de plus de 75 ans), notamment pour être à l'écoute de leurs besoins et y répondre favorablement dans la mesure de nos moyens. Une dotation de 15 masques chirurgicaux leur a été distribuée de la part de la commune.

## ◆ BRUITS DE VOISINAGE

Afin de vivre en harmonie, dans le respect d'autrui, je demande à chacun d'entre vous de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute nuisance relative au bruit.

Il vous appartient de respecter les obligations suivantes :

Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

D'autre part, les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**La divagation des chiens est interdite. Vous êtes priés de tenir vos animaux en laisse.**

## ◆ PROTECTION DE LA FORÊT

La surveillance du feu de forêt qui a détruit cet été plus de 150 hectares sur le territoire de la commune n'a été possible que grâce à l'action de nombreux bénévoles.

Je tiens à remercier chaleureusement et publiquement d'une part les élus des communes de Le Tuzan et de Louchats pour l'aide qu'ils nous ont apportée et d'autre part le dévouement des bénévoles de la DFCI locale et des communes voisines (Landiras, Budos...), ainsi que celui de paroupianes et de paroupians.

Le Maire,  
Bruno GARDERE



### MAIRIE

Place de la République 33113 SAINT-SYMPHORIEN

Tel : 05 56 65 01 10 / Fax : 05 56 65 01 14

E-Mail : [commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr](mailto:commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr)

Site : [www.mairie-saint-symphorien-gironde.fr](http://www.mairie-saint-symphorien-gironde.fr)

I.P.N.S